

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
MARCHÉ PUBLIC A PROCÉDURE ADAPTEE - N°55/2025

Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique et la mise en accessibilité de l'école élémentaire des Maurettes et de l'Espace Culturel André Malraux

1. Identification l'Acheteur Public / Pouvoir Adjudicateur

Commune de Villeneuve-Loubet

Hôtel de Ville / Place de la République - 06270 VILLENEUVE LOUBET (France)

Téléphone fixe : 04 92 02 60 31 / E-mail : commande-publique@villeneuveloubet.fr

Adresse Internet du Pouvoir Adjudicateur : www.villeneuveloubet.fr

Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

2. Procédure de passation

Marché public passé selon une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics (A.M.P.).
L'Acheteur Public n'agit pas pour le compte d'autres Acheteurs Publics.

3. Objet du marché et caractéristiques principales

Le marché a pour objet l'exécution d'une mission de maîtrise d'œuvre privé portant sur la réhabilitation énergétique et la mise en accessibilité de l'école élémentaire des Maurettes et de l'Espace Culturel André Malraux.

Code CPV : 71240000 - Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

L'objectif du présent marché est d'établir un diagnostic énergétique de l'école des Maurettes et de l'espace culturel André Malraux afin d'évaluer les performances actuelles des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation.

L'estimation prévisionnelle du coût des prestations, arrêté par l'Acheteur Public en phase « programme », s'élève à la somme totale hors taxes de : 1.438.000 € HT (valeur novembre 2025)

Cette opération s'inscrit dans le cadre du Plan d'investissement lancée par l'Etat « France RELANCE » pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Elle intervient en respect de la Loi dite « ELAN » n°2018-1021 du 23 novembre 2018 et ses textes d'applications, à savoir le Décret dit « tertiaire » n°2019-771 du 23 juillet 2019 et de l'Arrêté du 10 avril 2020 relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.

Il découle de ces textes des objectifs de baisse de consommation pour les bâtiments tertiaires de plus de 1.000 m² : 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040, 60% d'ici 2050 (par rapport à une année postérieure à 2009).

La mission de maîtrise d'œuvre confiée au titulaire du marché comprendra les éléments détaillés ci-après, conformément à la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 ; ainsi que les articles L. 2172-1 et R. 2172-1 et suivants, L. 2410-1, L. 2430-1 à L. 2432-2 du Code de la Commande Publique :

- DIAG : Etudes de diagnostic.
- ESQ : Etudes d'esquisses
- AVP : Etudes d'avant-projet.
- PRO : Etudes de projet.
- ACT : Assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés publics de travaux avec élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises au niveau des pièces techniques et financières, ainsi que des conditions de consultation dont les critères de jugement de offres.
- EXE partielle / VISA : Etudes d'exécution partielle / Examen de la conformité et visa
- DET : Direction de l'exécution des marchés publics de travaux.
- OPC : Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier.
- AOR : Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement- Article R. 2431-18 du CCP.

Comportant DOE : Réalisation du dossier des ouvrages exécutés

En application de l'article L. 2113-11 du Code de la Commande Publique, le marché n'est pas allotie par l'Acheteur Public.

En application de l'article L 2112-5 du Code de la Commande Publique, le marché prendra effet à compter de la date de sa notification jusqu'à la réalisation complète et la réception sans réserve des prestations à exécuter.

Les délais d'exécution des prestations sont ceux proposés par le titulaire, sous réserve de l'acceptation du maître d'ouvrage.

Le Maître d'Ouvrage impose aux candidats de prendre en compte, dès la phase PRO (Études de Projet) et dans l'établissement du planning général de l'opération, la contrainte impérative que les travaux sur site devront être réalisés exclusivement durant les mois de juillet et août sur une période s'étendant sur trois (3) années d'exercice consécutives (2026-2027-2028).

En application de l'article R. 2151-9 du Code de la Commande Publique, il est précisé que les variantes ne seront pas acceptées.

Visite obligatoire :

Conformément à l'article R. 2151-3 du Code de la Commande Publique, une visite du site, objet du marché, est obligatoire pour les candidats sous peine de voir leur offre rejetée par l'Acheteur Public.

L'organisation des visites sera assurée entre le lundi 08 décembre 2025 et le mercredi 07 janvier 2026.

Aucune visite ne sera programmée en dehors de ces dates.

4. Conditions de participation

Le marché sera attribué, soit à un titulaire unique, soit à un groupement d'opérateurs économiques conjoint ou solidaires.

En cas de groupement, les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

En vertu de l'article R. 2151-7 du Code de la Commande Publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements.

En respect de l'article R. 2161-4 du Code de la Commande Publique, l'Acheteur Public fait le choix d'examiner les offres avant les candidatures.

Dans ce cadre, conformément aux dispositions de l'article R. 2144-4 du Code susmentionné, l'Acheteur Public n'exige que du seul candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public que ce dernier justifie ne pas être dans un cas d'interdiction de soumissionner.

L'examen de la candidature s'opérera en respect des articles L. 2141-1 et suivants du Code de la Commande Publique ; ainsi que des articles L. 2142-1, R. 2143-1 et suivants, R. 2144-1 et suivants du même Code.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat putatif transmette, sur invitation de l'Acheteur Public, les documents référencés dans le dossier de consultation.

5. Examen des offres

Les offres seront jugées en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. Offre financière proposée (50%)
2. Valeur technique de la prestation proposée (30%) – le jugement de ce critère s'opérera par le biais de sous critères dont le détail figure dans le Dossier de consultation (D.C.E.) tenu à disposition des candidats.
3. Capacités du candidat (20%) – le jugement de ce critère s'opérera par le biais de sous critères dont le détail figure dans le Dossier de consultation (D.C.E.) tenu à disposition des candidats.

6. Retrait des dossiers de consultation/modalités de remise des offres

Conformément aux articles R. 2132-7 et suivants du Code de la Commande Publique, l'Acheteur Public met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, sur le profil d'acheteur suivant :

<https://www.marches-securises.fr> / Mot-clé : Villeneuve Loubet

En respect du droit de la commande publique, la Commune assure la mise en œuvre d'une dématérialisation totale de ses procédures de marchés publics.

Il sera donc demandé aux candidats de remettre l'intégralité de leur offre par voie électronique via le profil d'acheteur mentionné ci-avant.

Les offres transmises par toute autre voie que la voie dématérialisée seront déclarées irrégulières et rejetées.

Conditions et mode de paiement : Le site d'accès est libre après inscription gratuite

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

Date limite d'obtention des Dossiers de Consultation : Le vendredi 09 janvier 2026 à 11 heures 00.

7. Modalités essentielles de financement et de paiement.

Conformément aux dispositions des articles L. 2191-1 et suivants du Code de la Commande Publique, l'exécution financière du marché s'opérera dans les conditions suivantes :

Les prestations seront financées sur les fonds propres du budget communal.

Les prestations seront payées au(x) Titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) dans les délais fixés par les articles L. 2192-10, R. 2192-10 et suivants du Code de la Commande Publique ; à savoir par mandat administratif, après service fait, à compter de la réception de la demande de paiement transmise par le Titulaire à l'Acheteur Public, dans un délai global de trente (30) jours.

Les modalités d'application de ce dispositif sont précisées par le décret n°2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

8. Date limite de remise des offres

Le vendredi 09 janvier 2026 à 11 heures 00.

9 Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice – 18, avenue des fleurs - 06000 Nice, Tél. : 04 89 97 86 00, courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr, télécopieur : 04-93-55-78-31.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du tribunal administratif de Nice – 18, avenue des fleurs - 06000 Nice, Tél. : 04 89 97 86 00, courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr, télécopieur : 04-93-55-78-31.

10. Renseignements complémentaires

La langue dans laquelle les dossiers devront être rédigés est : Le Français.

En application de l'article R. 2143-16 du Code de la Commande Publique, si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront obligatoirement adresser leurs demandes par voie électronique, via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Le délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre est de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

11. Date d'envoi de l'avis à la publication

Le vendredi 05 décembre 2025